

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1000

23 avril 2008

### SOMMAIRE

Abacom S.A. ....	47978	LeClair S.A. ....	47960
A.J.I.L. C. & P. S.A., Consultants-Courtiers en Assurances .....	48000	Le Défi S.A. ....	47962
APS Consult S. à r.l. ....	47957	Le Toit du Monde S.A. ....	47989
Biofriend S. à r.l. ....	47999	Liberty Ermitage Luxembourg S.A. ....	47959
BSN Financing Co. S.A. ....	47966	Losad Participation S.A. ....	47960
Burelbach s.à r.l. ....	47978	Luxembourg International Singles Events asbl .....	47986
Central European Budapest Investment S.à r.l. ....	47955	Macquarie European Vehicle Safety Hol- dings 2 S.à r.l. ....	47965
Central European Participation II S.à r.l. .....	47962	Montigny Finance S.à r.l. ....	47973
Central European Participation S.à r.l. ....	47956	Nordic Land (Luxembourg) S.à r.l. ....	47964
CitCor Franconia Dresden I S.à r.l. ....	47997	Novell S.à r.l. ....	47961
CitCor Franconia Share S.à r.l. ....	47995	Pan European Finance II S.à r.l. ....	47955
COLT Lux Group Holding S.à r.l. ....	47963	Pan European Finance S.à r.l. ....	47955
COLT Lux Group Holding S.à r.l. ....	47963	PO NRJ S.à r.l. ....	47983
COLT Lux Group Holding S.à r.l. ....	47957	Portfin S.A. ....	47961
Cranberry Investment 2 S.à r.l. ....	47954	Prosmocents Holding S.A. ....	47968
DeA Capital Investments S.A. ....	47982	Quadrifoglio S.A. ....	47957
Deliclim s.à r.l. ....	47958	Rasa Land Investors LuxCo 2 SCA ....	47970
Dolcelino S.A. ....	48000	Real Estate Vehicle Partners S.A. ....	47980
Electricité Reckinger-Bock et Cie S.à r.l. .....	47957	Somerston Olympia 2 S.à r.l. ....	47962
Exstream International .....	47958	Soparfinter S.A. ....	47968
Gollwitzer Foundation Consulting & Equip- ment Sàrl .....	47975	Starling S.A. ....	47959
Hafberg Holding S.A. ....	47960	SwissCaps Holding (Luxembourg) S.à r.l. .....	47963
Hatena .....	47956	Swissport Cargo Services Luxembourg S.A. ....	47959
Holmes S.A. ....	47956	Tishman Speyer Lumiere Holdings I S.à r.l. .....	47964
Ilys S.A. ....	47960	Value in Action Holding 2001 S.C.A. ....	48000
Immopartner .....	47999	VBS S.A. ....	47954
Impar S.A. ....	47965	Vento Italia S.A. ....	47965
Kjalar Investment S.A. ....	47961	Vivaro Holdings S.A. ....	47954
Latvian Holding S.A. ....	47961	Vivaro Holdings S.A. ....	47966

**VBS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 54.277.

---

**EXTRAIT**

- Suivant résolution de l'actionnaire unique de la société Amaco (Luxembourg) S.A., une société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre, prise en date du 9 juillet 2007, la dénomination sociale de Amaco (Luxembourg) S.A. a été changée en Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A., previously Amaco (Luxembourg) S.A.;

Puis:

- Suivant résolution de l'actionnaire unique de la société Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A., previously Amaco (Luxembourg) S.A., une société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre, prise en date du 13 décembre 2007, la dénomination sociale de Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A., previously Amaco (Luxembourg) S.A. a été changée en Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A.

Le nom actuel de la société est: Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008043657/8548/24.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05339. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

---

**Vivaro Holdings S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 107.199.

Je vous confirme ma décision de démissionner de mon poste d'administrateur de votre estimée société, ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 29 février 2008.

Béatrice PAULS.

Référence de publication: 2008043749/1267/12.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04665. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

---

**Cranberry Investment 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 135.100.

---

**EXTRAIT**

Il résulte des décisions des associés en date du 10 mars 2008 que:

1/ Madame Barbara PATTERSON a démissionné de ses fonctions de gérant avec effet immédiat.

2/ Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

- Madame Stéphanie HALLEY épouse DAVID, administrateur de société, demeurant à 35, Studdridge ST, Londres SW6 3SL, Grande-Bretagne.

Luxembourg, le 10 mars 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008043781/534/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06775C. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

---

**Pan European Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 104.493.

Changement de l'adresse professionnelle d'un gérant:

Jobst Beckmann, 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich

Changement de pouvoir de signature d'un gérant:

Jan Valdem Mennicken a un pouvoir de signature conjointe.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 mars 2008.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008043790/7959/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07419. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080047806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

**Pan European Finance II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 105.195.

Changement de l'adresse professionnelle d'un gérant:

Jobst Beckmann, 1, Wittelsbacher Platz, D-80333 Munich

Changement de pouvoir de signature d'un gérant:

Jan Valdem Mennicken a un pouvoir de signature conjointe.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 mars 2008.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008043792/7959/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07399. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080047799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

**Central European Budapest Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 108.574.

Changement de l'adresse professionnelle d'un gérant:

Dirk Ruppert, 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Changement du siège social de l'associé unique:

Central European Participation S. à r.l., 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 mars 2008.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008043810/7959/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07392. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080047790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

**Holmes S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 47.221.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 22 octobre 2007 que:

1. L'Assemblée accepte la démission de la société Certifica Luxembourg S.à.r.l. de son poste de Commissaire.
2. L'Assemblée décide de nommer en remplacement du Commissaire démissionnaire, la société BF CONSULTING S.à.r.l., ayant son siège social 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le mandat du nouveau Commissaire prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008043857/6312/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08573. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

---

**Central European Participation S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 104.952.

Changement de l'adresse professionnelle d'un gérant:

Dirk Ruppert, 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 mars 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008043793/7959/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07398. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

---

**Hatena, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 115.179.

Objet: Démission du mandat de commissaire aux comptes

LETTRE RECOMMANDEE AVEC AR

Par la présente nous vous informons que nous démissionnons avec effet immédiat notre mandat de commissaire aux comptes auprès de la société anonyme HATENA, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B115179.

Luxembourg, le 18 mars 2008.

LPF LUX S.à r.l.

Gilles VOGEL

Gérant

Référence de publication: 2008044350/7343/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07454. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2008.

---

**Quadrifoglio S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 85.763.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bart Zech.

Référence de publication: 2008044332/724/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08611. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2008.

---

**Electricité Reckinger-Bock et Cie S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7540 Rollingen, 149A, rue de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 57.193.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fränck RECKINGER

*Le gérant*

Référence de publication: 2008044338/1019/13.

Enregistré à Diekirch, le 10 mars 2008, réf. DSO-CO00075. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080048004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2008.

---

**APS Consult S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7447 Lintgen, 11, Bei de Fëschweieren.  
R.C.S. Luxembourg B 114.818.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alfred PETERS

11, bei de Fëschweieren, L-7447 Lintgen

*Le gérant*

Référence de publication: 2008044344/1019/14.

Enregistré à Diekirch, le 17 mars 2008, réf. DSO-CO00127. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080048011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2008.

---

**COLT Lux Group Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1479 Luxembourg, place de l'Etoile.  
R.C.S. Luxembourg B 115.940.

Mme Emmanuelle Entringer a démissionné de ses fonctions de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 1<sup>er</sup> août 2007

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2007.

*Pour la société COLT Lux Group Holding s.à r.l.*

Esmée Chengapen

Référence de publication: 2008044353/8330/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06346. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2008.

---

**Deliclim s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9960 Hoffelt, Maison 107.

R.C.S. Luxembourg B 106.989.

*Assemblée générale extraordinaire du 3 juillet 2007*

L'an deux mille sept, le trois juillet à quatorze heures, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège de la société.

Sont présents:

- Monsieur Vittorio POLONI, propriétaire de 499 parts;
  - Mademoiselle Laure CAPAROS, propriétaire d'une part;
- Total des parts présentes ou représentées; 500 parts, soit la totalité du capital.

L'assemblée est présidée par Monsieur Vittorio POLONI.

L'ordre du jour est le suivant;

- Répartition des parts sociales suite aux cessions de parts intervenues le 2 juillet 2007

*Résolution unique*

L'assemblée générale prend acte des cessions de parts sociales intervenues le 2 juillet 2007 entre, d'une part, Monsieur Dominique LAMBERT et Monsieur Vittorio POLONI pour 1 part, d'autre part entre Monsieur Jean Pascal DURRE et Monsieur Vittorio POLONI pour 1 part.

Il résulte de cette cession que la répartition des parts sociales de la société DELICLIM S.à.r.l. est dorénavant la suivante:

- Monsieur Vittorio POLONI, propriétaire de 499 parts;
- Madame Laure CAPAROS, propriétaire d'une part;

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, aucun autre point n'étant soulevé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 14h20, après lecture et approbation du présent procès-verbal qui est signé par les associés et le Président de séance.

Monsieur Vittorio POLONI / Madame Laure CAPAROS.

Référence de publication: 2008044358/597/31.

Enregistré à Luxembourg, le 13 mars 2008, réf. LSO-CO03750. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2008.

**Exstream International, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 160.000,00.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 96.561.

*Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 20 mars 2008*

En date du 20 mars 2008, l'associé unique de la Société a décidé:

- de révoquer Exstream Software LLC en sa qualité de gérant de la Société, avec effet au 5 mars 2008;
- de nommer pour une durée indéterminée:

\* Richard Arnold, Jr., né le 29 mai 1963 dans l'Etat de Connecticut, Etats-Unis, demeurant à 18c, Etogesstrasse 76275 Ettlingen / Allemagne;

\* Joan van Diemen, né le 3 décembre 1954 à Uithoorn, Pays-Bas, demeurant au 255, Oosteinderweg, 1432AV Aalsmeer, Pays-Bas;

en tant que nouveaux gérants de la Société avec effet au 20 mars 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2008.

*Pour Exstream International S.à r.l.*

Max Kremer

Référence de publication: 2008044495/250/23.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO08994. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2008.

**Starling S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.  
R.C.S. Luxembourg B 64.967.

*Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires de la société en date du 27 juillet 2004*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont renouvelés jusqu'à la date de la prochaine assemblée générale statutaire, à savoir:

1. Administrateurs:

- 1.1 Mr Jacobus Johannes Lam, Reaal 5V, 2353 TK Leiderdorp, Pays Bas,
- 1.2 Mr Dick van Reek, Veilingweg 48, 3034 KB Rotterdam, Pays Bas,
- 1.3 Mme Sukumal Iten, 5 rue du Vieux Moulin, 1213 Onex, Geneva, Suisse.

2. Commissaire:

- 2.1 Mme Laura Slijper, 24 Willibrordlaan, 2343 AB Oegstgeest, Pays-Bas.

Luxembourg, le 26 mars 2008

Pour extrait conforme

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008044500/631/23.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO08918. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2008.

**Swissport Cargo Services Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2889 Luxembourg, Cargo Center West.  
R.C.S. Luxembourg B 70.162.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/04/2008.

*Pour SWISSPORT CARGO SERVICES LUXEMBOURG S.A.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008044794/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07576. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2008.

**Liberty Ermitage Luxembourg S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 30.175.

EXTRAIT

Suite aux résolutions adoptées en date du 10 mars 2008 par le liquidateur, le siège social de la société a été transféré au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008044828/799/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO09026. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2008.

**Ilys S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 80.079.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2008.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008044782/1035/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO08195. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080047974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2008.

---

**Losad Participation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 113.487.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008044781/677/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05437. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080047979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2008.

---

**LeClair S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 67.241.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008044722/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07554. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080048038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2008.

---

**Hafberg Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 79.666.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2008.

*Pour Hafberg Holding SA*

*Kaupthing Bank Luxembourg S.A.*

Signature

Référence de publication: 2008044718/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, réf. LSO-CN05139. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080047935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2008.

---



**Kjalar Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 94.613.

Le bilan au 31 Décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2008.  
Pour KJALAR INVESTMENT SA  
Kaupthing Bank Luxembourg S.A.  
Signature

Référence de publication: 2008044714/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2008, réf. LSO-CN05144. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2008.

---

**Latvian Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 72.879.

Le bilan au 31 Décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2008.  
Pour LATVIAN HOLDING SA  
Kaupthing Bank Luxembourg S.A.  
Signature

Référence de publication: 2008044712/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2008, réf. LSO-CN03140. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2008.

---

**Portfin S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 35.722.

Il résulte d'une notification faite à la société en date du 31 janvier 2008 que le domiciliataire a dénoncé le siège au 74, rue de Merl, L-2146 de la société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008044895/723/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO07963. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2008.

---

**Novell S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 111.539.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008044723/520/12.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08408. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2008.

---

**Somerston Olympia 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 110.478.

—  
EXTRAIT

- Suivant résolution de l'actionnaire unique de la société Amaco (Luxembourg) S.A., une société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 52-54 avenue du X Septembre, prise en date du 9 juillet 2007, la dénomination sociale de Amaco (Luxembourg) S.A. a été changée en Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A., previously Amaco (Luxembourg) S.A.;

Puis:

- Suivant résolution de l'actionnaire unique de la société Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A., previously Amaco (Luxembourg) S.A., une société de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2550 Luxembourg, 52-54 avenue du X Septembre, prise en date du 13 décembre 2007, la dénomination sociale de Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A., previously Amaco (Luxembourg) S.A. a été changée en Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A.

Le nom actuel de la société est: Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A.

Pour extrait conforme

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008043667/8548/24.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2008, réf. LSO-CO05336. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

---

**Central European Participation II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 120.155.

—  
Changement de l'adresse professionnelle d'un gérant:

Dirk Ruppert, 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 mars 2008.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008043805/7959/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07395. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

---

**Le Défi S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 75.726.

—  
La société Axiome Audit Sàrl dans les bureaux de laquelle la société anonyme LE DEFI S.A.. avait fait élection de son siège social au 3, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg a dénoncé avec effet à ce jour, le siège social de ladite société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2007.

Marco Ries

*Gérant*

Référence de publication: 2008044317/768/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07252. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2008.

---

**SwissCaps Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: CHF 200.000,00.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 110.638.

—  
RECTIFICATIF*Extrait*

En date du 22 septembre 2005, les statuts à la constitution de la Société ainsi que le formulaire de réquisition pour l'immatriculation de la Société ont été déposés auprès du Registre de Commerce et des Sociétés.

Dans les statuts, il est indiqué que toutes les parts sociales sont des parts sociales de catégorie A. Cependant, dans le formulaire de réquisition pour l'immatriculation de la Société, il n'a pas été indiqué qu'il s'agissait de parts sociales de catégorie A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2008.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008044356/1092/21.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO09077. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2008.

---

**COLT Lux Group Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1479 Luxembourg, place de l'Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 115.940.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'actionnaire unique de la Société du 24 novembre 2006 que M. Michel Calmejane a été révoqué de ses fonctions de membre du conseil de gérance de la Société avec effet au 24 novembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2008.

*Pour la société COLT Lux Group Holding s.à r.l.*

Esmée Chengapen

Référence de publication: 2008044355/8330/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2008, réf. LSO-CP00381. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2008.

---

**COLT Lux Group Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1479 Luxembourg, place de l'Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 115.940.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'actionnaire unique de la Société du 27 juillet 2007 que M. Emmanuel Tricaud résidant à 92, rue d'Anjou, F-78000, France et Mme Esmée Chengapen résidant à 3, rue General Omar Bradley, L-1279 Luxembourg ont été nommés en tant que membres du conseil de gérance de la Société avec effet au 27 juillet 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2007.

*Pour la société COLT Lux Group Holding s.à r.l.*

Esmée Chengapen

Référence de publication: 2008044352/8330/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2007, réf. LSO-CK06345. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2008.

---

**Nordic Land (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 128.321.

—  
*Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 14 janvier 2008*

1. La démission de Monsieur Pascal Leclerc a été acceptée avec effet au 14 janvier 2008

2. Monsieur Brian McMahon, administrateur, demeurant professionnellement 6, rue Philippe II L-2340 Luxembourg, né le 4 novembre 1968 à Dublin, Irlande, est nommé gérant avec effet au 14 janvier 2008 et ce pour une période indéterminée

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur Richard Tanner
- Monsieur Simon Burgess
- Monsieur Jean-Louis Camuzat
- Monsieur Brian McMahon

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Nordic Land (Luxembourg) S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008043861/1649/24.

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2008, réf. LSO-CO08013. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

---

**Tishman Speyer Lumiere Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.022.725,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 114.242.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 5 mars 2008 que la personne suivante a été nommée Gérant de Catégorie B, avec effet immédiat, pour une durée indéterminée:

- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery (Inde), ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, nommée Gérante de Catégorie B.

Le Conseil de Gérance est donc composé comme suit à partir du 5 mars 2008:

- Monsieur Paul Anthony Galiano, Gérant de Catégorie A
- Madame Geraldine Copeland-Right, Gérant de Catégorie A
- Monsieur Jerry I Speyer, Gérant de Catégorie A
- Madame Katherine Farley, Gérant de Catégorie A
- Monsieur Robert J Speyer, Gérant de Catégorie A
- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, Gérant de Catégorie A
- Monsieur Marcel Stephany, Gérant de Catégorie B
- Madame Joséphine Andonissamy, Gérant de Catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2008.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B, 1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2008045197/4170/30.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO08883. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

---

**Vento Italia S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 107.849.

—  
*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 23 novembre 2007*

Siège social:

Le conseil décide à l'unanimité de transférer le siège social, avec effet immédiat, de 31, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg à l'adresse 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

*Commissaire:*

En remplacement du commissaire démissionnaire, les actionnaires décident de nommer PKF ABAX AUDIT, 6, Place de Nancy à L-2212 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 27.761, en tant que commissaire avec effet au 23 novembre 2007 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Fiduciaire PKF Weber & Bontemps

*Experts comptables, réviseur d'entreprises*

Signatures

Référence de publication: 2008045179/592/22.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2008, réf. LSO-CP00165. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

---

**Impar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 23.254.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale tenue au siège social le 8 janvier 2008*

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Les associés décident de transférer le siège social à route d'Esch, 7 à L-1470 Luxembourg.

Le transfert du siège social prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Pour extrait conforme

Fiduciaire Internationale S.A.

Route d'Esch, 7, L-1470 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008045166/1004/17.

Enregistré à Diekirch, le 13 mars 2008, réf. DSO-CO00106. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080049474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

---

**Macquarie European Vehicle Safety Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 117.900.

—  
Par résolutions circulaires datées du 05 mars 2008, le conseil de gérance a pris la décision de transférer le siège social de la société du 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 31 octobre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2008.

Référence de publication: 2008045155/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2008, réf. LSO-CO08939. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080049233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

---

**Vivaro Holdings S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 107.199.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 29 février 2008*

Première résolution

Le conseil décide d'accepter les démissions avec effet immédiat de Mademoiselle Béatrice PAULS et de Monsieur Karl LOUARN de leur fonction d'administrateur.

Deuxième résolution

Le conseil coopte comme nouveaux administrateurs Monsieur Frederik ROB et Monsieur Frédéric MONCEAU, demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu à L-2138 Luxembourg, en remplacement de Mademoiselle Béatrice PAULS et de Monsieur Karl LOUARN dont ils termineront les mandats.

Ces résolutions, adoptées à l'unanimité, devront être ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 février 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008043751/1267/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2008, réf. LSO-CO04668. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

**BSN Financing Co. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 70.701.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the second day of January.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

V.G. HOLDING BV, a company having its registered office at Buitenhavenweg, 114/116, 3100 AA Schiedam (NL), here represented by Mr Nico Kruchten, Director, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Schiedam, on January 2nd, 2008.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the notary to state that:

- the Sole Shareholder holds all the shares in the Luxembourg company (société anonyme) existing under the name of BSN FINANCING CO. S.A., incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 70.701 (the Company);

- the Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich, dated July 20, 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - No 613 of August 13, 1999;

- the Company's share capital is set at EUR 31,000.- represented by 3,100 shares with a par value of EUR 10.- each, all entirely subscribed and fully paid in;

- the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;

- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the Sole Shareholder, acting in its capacity as sole shareholder of the Company and final beneficial owner of the assets of the Company, hereby resolves to proceed with the dissolution of the Company with immediate effect;

- the Sole Shareholder gives discharge to the directors of the Company, and to the Statutory Auditor, for the accomplishment of their mandate up to the date hereof;

- the Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- consequently the Company be and hereby is liquidated and the liquidation is closed; and
- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date of the present meeting at 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le deux janvier.

Par-devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

V.G. HOLDING BV, une société de droit néerlandais avec siège social à Buitenvanweg, 114/116, 3100 AA Schiedam, (NL),

ici représentée par Monsieur Nico Kruchten, directeur avec résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Schiedam, le 2 janvier 2008.

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- l'Associé Unique détient toutes les parts sociales de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination BSN FINANCING CO. S.A., constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70.701 (la Société);
- la Société a été constituée en vertu d'un acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 20 juillet 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N ° 613 du 13 août 1999;
- le capital social de la Société est fixé à EUR 31.000,- représenté par 3.100 actions d'une valeur nominale de EUR 10,- chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées;
- l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;
- l'Associé Unique a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société;
- l'Associé Unique, en sa qualité d'associé unique de la Société et bénéficiaire économique finale de l'opération, décide de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat;
- l'Associé Unique donne décharge aux directeurs, et au Commissaire aux Comptes, pour l'exercice de leur mandat;
- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, que l'Associé Unique est investie de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;
- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée; et
- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à la partie comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Kruchten, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 11 janvier 2008, LAC/2008/1622. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008021881/5770/87.

(080020299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2008.

**Soparfinter S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 8.161.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 27 février 2008, que le Conseil d'Administration a pris entre autres, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

*Cinquième résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Davide MURARI de sa fonction d'Administrateur de la société en date du 1<sup>er</sup> février 2008. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat. Monsieur Vincent THILL, demeurant au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Davide MURARI, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale de l'an 2008.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 13 mars 2008.

SOPARFINTER S.A.

Bruno EYNARD / Salvatore DESIDERIO

Président / Administrateur

Référence de publication: 2008043869/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2008, réf. LSO-CO06293. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080047779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2008.

**Promoscents Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 87.193.

L'an deux mille huit, le sept mars.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "PROMOSCENTS HOLDING S.A. ", ayant son siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, R.C.S. Luxembourg section B numéro 87.193, constituée suivant acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 30 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1083 du 16 juillet 2002, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2607 du 15 novembre 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Laurent HELFRICH, administrateur de sociétés, demeurant en Alsace.

Madame le président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Angelo ZITO, expert-comptable et financier, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et/ou par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence ainsi que les éventuelles procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, après avoir été signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Monsieur le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social par apport en numéraire à concurrence de 10.000,- EUR pour le porter de son montant actuel de 500.000,- EUR à 510.000,- EUR par la création et l'émission de 100 actions nouvelles de 100,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.



2. Souscription et libération intégrale des actions.
3. Introduction d'un capital autorisé d'un montant de 1.000.000,- EUR.
4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de dix mille Euros (10.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de cinq cent mille Euros (500.000,- EUR) à cinq cent dix mille Euros (510.000,- EUR), avec création de cent (100) actions nouvelles, d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR).

Le montant de dix mille Euros (10.000,- EUR) a été apporté en numéraire par la société "FOGOLAR S.A.", société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.305, de sorte que le prédit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société "PROMOSCENTS HOLDING S.A."

*Souscription et libération*

Les nouvelles actions émises sont souscrites comme suit:

"FOGOLAR S.A.", 100 actions . . . . .	100
Total: cent actions . . . . .	100

La somme de EUR 10.000,- (dix mille Euros) se trouve à la disposition de la société, ce que les actionnaires reconnaissent mutuellement et ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide d'introduire un capital autorisé d'un montant de un million d'euros (1.000.000,- EUR).

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à cinq cent dix mille Euros (510.000,-EUR), représenté par cinq mille (5.100) actions d'une valeur nominale de cent Euros (100,- EUR), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à EUR 1.000.000,- (un million d'Euros).

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq années à partir de la publication du présent acte au Mémorial, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé."

*Frais*

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille Euros (1.000,- EUR).

L'ordre du jour étant épuisé. Monsieur le président, prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent procès-verbal.

Signé: I. Helfrich, C. Petit, A. Zito et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 14 mars 2008, LAC/2008/10914. — Reçu cinquante euros Eur 0,5% = 50.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008044286/5770/84.

(080048311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2008.

**Rasa Land Investors LuxCo 2 SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 136.176.

In the year two thousand eight, on the seventh of March.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing at Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Rasa Land Investors LuxCo 2 SCA, a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 136.176, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 18 January 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

The Meeting is chaired by Etienne de Crépy, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints Benoît Charpentier, avocat, residing professionally in Luxembourg as Secretary of the Meeting.

The Meeting elects Mélanie Sauvage, lawyer, residing professionally in Luxembourg as Scrutineer of the Meeting (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to hereafter as the Bureau of the Meeting).

The Shareholders, represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the shareholders and the members of the Bureau.

The proxies of the shareholders represented at the Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that: I. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of the convening notice

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of one thousand United States Dollar (USD 1,000) in order to bring the share capital from its current amount of fifty thousand United States Dollar (USD 50,000.-) represented by 50,000 shares of USD 1.- each, to fifty-one thousand United States Dollar (USD 51,000.-), by way of (i) the issue of one thousand (1,000) new ordinary shares of class A (the New Class A Shares), with a par value of USD 1.- (one United States Dollar) each and having the same rights and obligations as the existing shares;

3. Subscription and payment of the New Class A Shares by way of a contribution in cash and allocation of the surplus cash contribution into a share premium account of the Company;

4. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 2;

5. Miscellaneous.

II. The power of attorney of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list. This attendance list signed by the attorney-in-fact of the represented shareholders, the board of the Meeting and the undersigned notary, together with the proxies of the represented shareholders, after having been signed "ne varietur", will remain annexed to the present deed.

III. It appears from the said attendance list, that all the shares representing the share capital of the Company in circulation are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda which have previously been communicated to the shareholders present and represented, each of them expressly declaring to acknowledge it.

IV. The Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to increase the subscribed capital of the Company from its present amount of fifty thousand United States dollars (USD 50,000.-) represented by fifty thousand (50,000) shares having a nominal value of one United States dollars (USD 1.-) each, by an amount of one thousand United States dollars (USD 1,000), so as to bring the share capital of the Company to fifty-one thousand United States dollars (USD 51,000.-), by way of the creation and issue of (i) the issue of one thousand (1,000) New Class A Shares.

*Subscription - payment*

The Meeting records the subscription and the full payment of (i) the New Class A Shares by way of a contribution in cash as follows:

Rasa Land Investor Holding B.V., a private limited liability company, having its registered office at Strawinskyiaan 3105, 1077ZX Amsterdam, The Netherlands, registered with the Dutch register of commerce and companies under the number 34284209, represented by Mr. Etienne de Crépy, lawyer, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal on March 6, 2008, declares to (i) subscribe for all New Class A Shares of the Company, and to (ii) fully pay them up by a contribution in cash of one hundred thousand United States dollars (USD 100,000).

The Meeting resolves to allocate one thousand United States dollars (USD 1,000) to the share capital of the Company and to allocate part of the surplus of the cash contribution in the amount of ninety-nine thousand United States dollars (USD 99,000) to a share premium account of the Company.

Proof of the full payment of the above contribution for a total amount of one hundred thousand United States dollars (USD 100,000) has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### *Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the Meeting resolves to amend article 5.1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.1.** The Company's share capital is set at fifty-one thousand United States dollars (USD 51,000.-), represented by fifty thousand nine hundred fifty-five (50,955) ordinary class A shares, one (1) management class B share, forty-four (44) ordinary class C shares, all in registered form with a par value of one United States dollars (USD 1) each, subscribed and fully paid-up."

There being no further business on the agenda, the Chairman adjourns the Meeting.

#### *Estimated costs*

For the tax registration purposes, the capital increase is estimated at EUR 64,930 (exchange rate (median price) on March 7th 2008: USD 1.- = EUR 0.6493).

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

#### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties and the members of the Bureau, the members of the Bureau signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le sept mars.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Rasa Land Investors LuxCo 2 SCA, une société en commandite par actions, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 136.176, constituée suivant un acte du notaire instrumentant le 18 janvier 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

L'Assemblée est présidée par M. Etienne de Crépy, juriste, de résidence à Luxembourg qui nomme Benoît Charpentier, avocat, de résidence à Luxembourg en qualité de secrétaire.

L'Assemblée désigne Mélanie Sauvage, avocat, de résidence à Luxembourg en qualité de scrutateur.

Le président a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux convocations;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000.-) afin de porter le capital social de son montant actuel de cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50.000.-), représenté par 50.000 actions de USD 1.- chacune à cinquante et un mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 51.000.-), par l'émission de mille (1.000) nouvelles actions de classe A de la Société (les Nouvelles Actions de Classe A), ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes;
3. Souscription et libération des Nouvelles Actions de Classe A par apport en numéraire et affectation du surplus de l'apport en numéraire au compte de réserve prime d'émission de la Société;
4. Modification subséquente de l'article 5.1. des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital social adoptée au point 2.
5. Divers.

II. Les procurations des associés représentés et le nombre de leurs actions sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence signée par le mandataire des actionnaires représentés, le bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, avec les procurations des associés représentés, après signature «ne varietur», resteront annexées aux présentes.

III. Il apparaît de ladite liste de présence que toutes les actions en circulation représentant le capital social de la Société sont présentes ou représentées, de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui a été communiqué au préalable aux associés présents ou représentés, chacun d'entre eux déclarant le reconnaître.

IV. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50.000.-), représenté par cinquante mille (50.000) actions ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.-) chacune, d'un montant de mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000), afin de porter le capital social de la Société à cinquante et un mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 51.000.-), par l'émission de mille (1.000) Nouvelles Actions de Classe A.

#### *Souscription - Paiement*

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale des Nouvelles Actions de Classe A de la manière suivante:

Rasa Land Investor Holding B.V., une société à responsabilité limitée de droit néerlandais, ayant son siège social à Strawinskylaan 3105, 1077ZX Amsterdam, Pays-Bas, et immatriculée auprès du Registre de Commerce des Sociétés néerlandaises sous le numéro 34284209, représentée par M. Etienne de Crépy, juriste, résidant professionnellement au Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privée le 6 mars 2008, déclare (i) souscrire à toutes les Nouvelles Actions de Classe A de la Société et (ii) libérer entièrement ces actions par un apport en numéraire d'un montant total de cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100.000.-).

L'Assemblée décide d'affecter mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.000.-) au capital social de la Société et d'affecter le surplus de l'apport en numéraire d'un montant de quatre-vingt dix-neuf mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 99.000.-) à un compte prime d'émission de la Société.

Preuve du paiement intégral de l'apport mentionné ci-dessus pour un montant total de cent mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 100.000.-) a été documentée au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

#### *Troisième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à cinquante et un mille dollars des Etats-Unis (USD 51.000.-), représenté par cinquante mille neuf cent cinquante-cinq (50.955) actions ordinaires de classe A, une (1) action de commandité de classe B et quarante-quatre (44) actions ordinaires de classe C, toutes sous forme nominatives, d'une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis (USD 1.-) chacune, souscrites et entièrement libérées.»

Plus rien de figurant à l'ordre du jour, le Président clôt l'Assemblée.

#### *Estimation des frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation de capital est évalué à EUR 64.930 (taux de change (median price) du 7 mars 2008: USD 1,- = EUR 0,6493).

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élèvent à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte faite au mandataire des parties comparantes et aux membres du Bureau, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte en original.

Signé: E. de Crépy, B. Charpentier, M. Sauvage et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 14 mars 2008 LAC/2008/10916. - Reçu trois cent vingt-quatre euros trente-deux cents Eur 0,5% = 324,32.

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008044284/5770/172.

(080048323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2008.

**Montigny Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 113.992.

In the year two thousand and eight, on the third of March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) ESSEXWAY INVESTMENTS, a public limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office in L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 100.113, hereby represented by Mrs Nicole CADICI-REBIZZI, with professional address in L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, by virtue of a proxy given in Luxembourg on February 25th 2008; and

2) MONTIGNY FUTURA, S. à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office in L-2663 Senningerberg, 6, route de Treves and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under number B 107.591, hereby represented by Mrs Nicole CADICI-REBIZZI, with professional address at L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, by virtue of a proxy given in Luxembourg on February 25th 2008.

Which proxies, after signature "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated above, are the sole partners of "MONTIGNY FINANCES S. à r.l." a "société à responsabilité limitée", with registered office in L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 113.992, (the "Company") incorporated by deed of the undersigned notary in replacement of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, then residing in Luxembourg, dated January 27th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 835 dated April 26th 2006. The Articles of the Company have not yet been modified.

All the five hundred (500) shares of the Company with a par value of twenty-five euro (25.- EUR) each, representing the entire subscribed capital of the Company amounting to twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) are duly present or represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda. The shareholders present or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda prior to the Meeting.

The agenda of the meeting is the following:

- 1) Decision to put the Company "Montigny Finance S. à r.l." into liquidation;
- 2) Appointment of a liquidator and determination of his powers;
- 3) Full and entire discharge to be given to the managers;
- 4) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

*First resolution*

The Meeting decides to put the Company into liquidation.

*Second resolution*

The Meeting appoints as liquidator TRINITY CENTURY CORP, with registered office in BankBoston Building, 8th Floor, Via Espana y Calle Elvira Mendez, Panama, Republic of Panama in relation to the liquidation of the Company (the "Liquidator"). The liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law"). He can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders' meeting in the cases where it is required.

The liquidator will be empowered to distribute the assets in specie and will be empowered to make an interim dividend to the Company's shareholder.

The liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

He can, under his own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxies parts of his powers which he will define and for the duration fixed by him.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the partners of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

#### *Third resolution*

The Meeting resolves to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the managers of the Company for the period beginning at the date of the incorporation of the Company and ending at the date hereof, to waive any claim which the Company may have against the directors of the Company arising as a result of their management of the Company, and to grant them discharge for the accomplishment of their respective mandates until the date hereof.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with us the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille huit, le trois mars.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

1) ESSEXWAY INVESTMENTS, une société anonyme, constituée et régis selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.113, ici représenté par Madame Nicole CADICI-REBIZZI, avec adresse professionnelle à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg le 25 février 2008;

2) MONTIGNY FUTURA, S. à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régis selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social à L-2663 Senningerberg, 6, route de Trèves et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.592, ici représenté par Madame Nicole CADICI-REBIZZI, avec adresse professionnelle à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, en vertu d'une procuration délivrée à Luxembourg le 25 février 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare être le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée «MONTIGNY FINANCE S. à r.l.», avec siège social à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 113.992 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire soussignée, en remplacement du notaire André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors de résidence à Luxembourg en date du 27 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 835 daté du 26 avril 2006. Les articles de la société n'ont pas été modifiés depuis.

Toutes les cinq cents (500) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, représentant la totalité du capital souscrit de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour. L'associé présent ou représenté déclare avoir été dûment convoqué à l'Assemblée et informé de l'ordre du jour.

Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

#### *Ordre du jour:*

- 1) Décision de mettre en liquidation la société «Montigny Finance S. à r.l.»;
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
- 3) Décharge a donner aux gérants;
- 4) Divers.

Suite à cet ordre du jour, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité des associés:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de mettre la Société en liquidation.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée désigne comme liquidateur TRINITY CENTURY CORP, avec siège social à BankBoston Building, 8th Floor, Via Espana y Calle Elvira Méndez, Panama, République de Panama (le «Liquidateur») auquel sont conférés les pouvoirs prévus par les dispositions légales en vigueur.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la «Loi»). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur a le droit de distribuer les actifs en espèces et également de verser aux actionnaires dans l'intérêt de la société des avances sur le produit de la liquidation.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et adopter comme actes de la Société les actes passés par les gérants, pour la période débutant à la constitution de la Société et jusqu'à la date du présent acte, de renoncer à toute action que la Société pourrait intenter à l'égard des gérants de la Société en conséquence de l'exécution de leur mandat respectif, et de leur accorder décharge pour l'accomplissement de leur mandat respectif jusqu'à la date du présent acte.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande du comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Cadici-Rebizzi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 10 mars 2008, LAC/2008/10193. — Reçu douze euros Eur 12,-.

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008044307/5770/137.

(080048354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2008.

**Gollwitzer Foundation Consulting & Equipment Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 137.380.

—  
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend acht, den dreizehnten März.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach, (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCIENEN:

Frau Andrea GOLLWITZER, geborene LUKAS, Geschäftsführerin, wohnhaft in D-92685 Floss, Neustädter Strasse, 29.

Welche Komparentin den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

**Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer**

**Art. 1.** Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

**Art. 2.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "GOLLWITZER FOUNDATION CONSULTING & EQUIPMENT SARL".

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete oder dieselben ergänzenden Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften, an denen sie direkt oder indirekt massgeblich beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft ist desweiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen oder Immobilien-Transaktionen zu tätigen, welche mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

Ebenfalls hat die Gesellschaft zum Zweck die Vermietung von Baumaschinen, sowie die Beratung und die Überwachung im Tiefbaubereich.

Weiterhin ist der Geschäftszweck die Entwicklung von Geräten oder Geräteteilen für den Spezialtiefbau.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

**Art. 5.** Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

## **Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile**

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), welche integral durch Frau Andrea GOLLWITZER, geborene LUKAS, Geschäftsführerin, wohnhaft in D-92685 Floss, Neustädter Strasse, 29, übernommen wurden.

Alle Anteile wurden voll und in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

**Art. 7.** Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter.

Bei den Übertragungen sind die Bestimmungen von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches einzuhalten.

## **Titel III. Verwaltung und Vertretung**

**Art. 8.** Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

**Art. 9.** Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern mit drei Viertel des Kapitals (75%) vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist nach dem Anteil seiner Anteile stimmberechtigt. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 11.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 12.** Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.



Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

**Art. 13.** Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht. Der Anteil des Verstorbenen wird den anderen Gesellschaftern im Vorkaufsrecht angedient. Lehnen diese ab, so wird die Gesellschaft durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

#### **Titel IV. Auflösung und Liquidation**

**Art. 14.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 15.** Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2008.

#### *Kosten*

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr neun hundert Euro (€ 900.-).

#### *Erklärung*

Der Komparent erklärt, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

#### *Generalversammlung*

Sofort nach der Gründung, hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum administrativen Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Frau Andrea GOLLWITZER, geborene LUKAS, Geschäftsführerin, wohnhaft in D-92685 Floss, Neustädter Strasse, 29.

b) Zum technischen Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Harald GOLLWITZER, Gesellschaftsdirektor, wohnhaft in D-92685 Floss, Neustädter Strasse, 29.

c) Die Gesellschaft wird unter allen Umständen durch die gemeinsamen Unterschriften der beiden Geschäftsführern rechtsgültig vertreten und verpflichtet, darunter obligatorisch die des technischen Geschäftsführers.

d) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2530 Luxemburg, 4A, rue Henri Schnadt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. GOLLWITZER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 14 mars 2008. Relation: ECH/2008/367. — Reçu soixante-deux euros cinquante cents, 12500.- à 0,5% = 62,50 €.

*Le Receveur (signé):* MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 18. März 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008044264/201/123.

(080048576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2008.

**Burelbach s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9168 Mertzg, 25, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 98.651.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Nico BULERBACH

*Le gérant*

Référence de publication: 2008044340/1019/13.

Enregistré à Diekirch, le 27 février 2008, réf. DSO-CN00263. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080048007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2008.

**Abacom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2314 Luxembourg, 29, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 137.378.

## STATUTS

L'an deux mille huit, le quatre mars.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

## ONT COMPARU:

1) La société anonyme Brumar s.a., avec siège à L-2314 Luxembourg, 29, Place de Paris (RC B No B52.396), ici représentée par son administrateur délégué, Monsieur Jean-Pierre Berckmans, indépendant, né à Lubumbashi (ex- Congo belge), le 27 juillet 1955, demeurant à L-2542 Luxembourg, 32, rue des Sources

2) Monsieur Jean-Pierre Berckmans, préqualifié, agissant en nom personnel

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «ABACOM S.A.»

Cette société aura son siège à Luxembourg. Il pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration. La durée est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet:

- la représentation commerciale de toute société commercialisant tous produits et toutes machines ayant un lien quelconque soit avec les secteurs de l'étanchéité en général soit du bien être corporel, de l'esthétique corporelle, de la beauté ainsi que la commercialisation de tout matériel, marques et brevets se rattachant à ces domaines.

- La société a pour objet la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille et le conseil en développement d'entreprises. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet.

- Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.

- Elle est autorisée à faire des emprunts et accorder des crédits et tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements à des personnes privées, aux associés, ainsi que à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000.- €), divisé en cent actions de trois cent dix euros (310.- €) chacune.

Toutes les actions sont au porteur sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut racheter ses propres actions avec l'autorisation de l'assemblée générale suivant les conditions fixées par la loi.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et téléfax, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Le Conseil d'Administration peut prendre ses décisions également par voie circulaire et par écrit.

**Art. 6.** L'assemblée générale et/ou le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

**Art. 9.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2008.

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net. Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le troisième lundi du mois de juin à 11.00 heures et pour la première fois en 2009.

**Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Souscription du capital*

Le capital social a été souscrit comme suit:

	Actions
1) La société anonyme «BRUMAR S.A.» préqualifiée . . . . .	95
2) Monsieur Jean-Pierre Berckmans préqualifié . . . . .	5
Total: . . . . .	100

Le capital a été entièrement libéré de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000.- €) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille quatre cent cinquante et un euros (1.451.- €).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1.- le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un;

2.- sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Adelino Luis, administrateur de société, né au Portugal (P), à San Pedro-Faro le 29 juin 1959, demeurant en Belgique à B-1780 Wemmel, Chaussée Romaine 788/2

b) Monsieur Jean-Pierre Berckmans, indépendant, né à Lubumbashi (exCongo belge), le 27 juillet 1955, demeurant à L-2542 Luxembourg, 32, rue des Sources

c) Monsieur Gontran STIERNON, administrateur de sociétés, né à Namur (B), le 21 janvier 1963, demeurant à B 1380 Plancenoit, 1, Clos trou du renard

3. est appelé aux fonctions de commissaire:

La société anonyme «MONEYLIFT S.A.», (RC B 96.010) avec siège à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

4. le siège social de la société est fixé à L-2314 Luxembourg, 29, Place de Paris.

5. est nommé administrateur-délégué: Monsieur Adelino Luis, préqualifié.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: BERCKMANS, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 07 mars 2008, Relation: EAC/2008/3338. — Reçu: cent cinquante-cinq euros 31.000.- à 0,5% = 155.-.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 13 mars 2008.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2008044267/207/103.

(080048541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2008.

### Real Estate Vehicle Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 137.379.

#### STATUTS

L'an deux mil huit, le vingt-neuf février.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

#### A COMPARU:

1) SOKARE DEVELOPMENT LTD, 155 Archbishop, Makarios, avenue III, Proteas House, 6th floor Limassol 3026 CYPRUS, représenté par Monsieur Pascal WAGNER, en vertu d'une procuration signée ne varietur par le notaire instrumentaire.

2) OSPANES CONSTRUCTION LTD, 155 Archbishop, Makarios, avenue III, Proteas House, 6th floor Limassol 3026 CYPRUS, représenté par Monsieur Pascal WAGNER, en vertu d'une procuration signée ne varietur par le notaire instrumentaire.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "REAL ESTATE VEHICLE PARTNERS S.A."

Cette société aura son siège sur le territoire de la commune de Pétange. Il pourra être transféré dans toute autre localité au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration. La durée est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet la promotion immobilière, l'achat et la vente, la gestion et la mise en valeur d'immeubles au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger ainsi que la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible de le favoriser.

Elle est autorisée à faire des emprunts et accorder des crédits et tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements à des personnes privées, aux associés, ainsi que à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) EURO, divisé en mille actions de trente et un (31,-) EURO chacune.

#### Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

	Actions
1) SOKARE DEVELOPMENT LTD .....	500
2) OSPANES CONSTRUCTION LTD .....	500
Total: mille actions .....	1.000

Toutes les actions ont été libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille (31.000,-) EURO, se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.

**Art. 5.** Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et télécopie, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

**Art. 6.** L'assemblée générale et/ou le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

**Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.

**Art. 9.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2008.

**Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de mai à 10.00 heures et pour la première fois en 2009.

**Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de quatre mille euros (4.000,- €).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants, ès qualité qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1. - le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un;

2. - sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Pascal Wagner, comptable, né le 8 février 1966 à Pétange avec adresse professionnelle à L-4735 Pétange, 81, rue J-B Gillardin

b) Madame Renée Wagner-Klein, employée privée, née le 20 novembre 1959 à Pétange, avec adresse professionnelle à L-4735 Pétange, 81, rue J-B Gillardin

c) Mademoiselle Myriam Mathieu, employée privée, née le 6 juin 1975 à Mont-Saint-Martin, demeurant 19, rue du Milieu à F-55230 Arrancy-sur-Crusnes

3. - est appelé aux fonctions de commissaire:

La société Bureau Comptable Pascal Wagner S.A., enregistrée sous le numéro de Registre de Commerce B 47.269 ayant son siège social à L-4735 Pétange, 81 rue J.B. Gillardin

4. - est nommé administrateur-délégué, Monsieur Pascal Wagner, préqualifié, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature

5. - le siège social de la société est fixé à L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: WAGNER, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 03 mars 2008, Relation: EAC/2008/2987. — Reçu: cent cinquante-cinq euros 31.000.- à 0,5%= 155.-.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 11 mars 2008.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2008044266/207/100.

(080048551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2008.

**DeA Capital Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 127.685.

L'an deux mille huit, le cinq mars

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

**A COMPARU:**

DEA CAPITAL S.p.A., société de droit italien («Società Per Azioni»), ayant son siège social à Via Borgonuovo 24, Milan, Italie, inscrite auprès du Registro delle Imprese di Milano», sous le numéro 07918170015, ci-après dénommée l'«Actionnaire Unique».

L'Actionnaire Unique est ici représenté par M. Emile Dedemo ayant son adresse professionnelle aux 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle restera, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant de la personne comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

L'Actionnaire Unique, représenté comme dit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant qu'il établisse que:

- DeA CAPITAL INVESTMENTS S.A. est une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social aux 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B, numéro 127.685 et constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 12 avril 2007 et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 1295 du 28 juin 2007, page 62141 (ci-après dénommée la «Société»); et

- Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire prénommé, en date du 11 octobre 2007, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2646 du 19 novembre 2007.

Ces faits ayant été déclarés, la partie comparante, détenant les 50.000 (cinquante mille) actions représentant l'intégralité du capital social de la Société, représentée comme dit ci-dessus, a immédiatement procédé et pris les résolutions suivantes:

*1. Première résolution*

L'Actionnaire Unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société à concurrence de EUR 666.666 (six cent soixante-six mille six cent soixante-six Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 100.000 (cent mille Euros) à EUR 766.666 (sept cent soixante-six mille six cent soixante-six Euros) par l'émission de 333.333 (trois cent trente-trois mille trois cent trente-trois) nouvelles actions (les «Nouvelles Actions»), sans désignation de valeur nominale et moyennant une prime d'émission d'un montant de EUR 19.333.314 (dix-neuf millions trois cent trente-trois mille trois cent quatorze euros).

*2. Seconde résolution*

L'Actionnaire Unique décide de souscrire les Nouvelles Actions et de libérer intégralement les Nouvelles Actions moyennant un apport en numéraire consistant en le versement d'un montant de EUR 19.999.980 (dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingts euros) qui sera affecté de la manière suivante:

- EUR 666.666 (six cent soixante-six mille six cent soixante-six Euros) est à affecter au compte capital social nominal de la Société, et

- EUR 19.333.314 (dix-neuf millions trois cent trente-trois mille trois cent quatorze euros) est à affecter à la réserve prime d'émission de la Société.

Toutes les Nouvelles Actions ayant été intégralement libérées par paiement en numéraire, le montant de EUR 19.999.980 (dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingts euros) est maintenant à la disposition de la Société, preuve de ce qui précède a été donnée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

*3. Troisième résolution*

L'Actionnaire Unique décide de modifier l'article 5, paragraphe 1<sup>er</sup> des statuts concernant le capital social afin de refléter les décisions prises ci - avant, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«5.1 Le capital social souscrit est fixé à EUR 766.666 (sept cent soixante-six mille six cent soixante-six Euros) représenté par 383.333 (trois cent quatre-vingt-trois mille trois cent trente-trois) actions. Les actions n'ont pas de valeur nominale.»

L'ordre du jour étant épuisé, la clôture est prononcée.

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ CENT SIX MILLE EUROS (€ 106.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Emile Dedemo, Kessler.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 10 MARS 2008, Relation: EAC/2008/3452. — Reçu quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros quatre-vingt-dix cents 19.999.980,- à 0,5% = 99.999,90.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 mars 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008044328/219/68.

(080048353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2008.

**PO NRJ S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

**Capital social: EUR 8.970.750,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 126.814.

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth of February.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette.

There appeared:

K Développement, a French joint-stock company, having its registered office at 23 bis, avenue de Messine, 75008 Paris, France, registered with the Paris Trade and Companies Register under number B 447.882.002,

Arrows Investments S.à r.l., SICAR, a Luxembourg private limited liability company existing under the SICAR law regime, having its registered office at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 113.504;

Société Internationale d'Investissements Immobiliers S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123.915;

all here represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, by virtue of three (3) proxies established in February 2008.

The said proxies, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxy holder, have requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company having the status of a securitisation company ("société à responsabilité limitée de titrisation") existing in Luxembourg under the name of "PO NRJ S.à r.l.", with registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 126.814 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated March 26, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n<sup>o</sup> 1139 dated June 13, 2007, and which bylaws have been last amended pursuant to a deed of M<sup>e</sup> Joseph Elvinger dated June 4, 2007, published in the Mémorial C n<sup>o</sup> 2251 dated October 9th 2007.

II. The Company's share capital is fixed at seven million nine hundred fifty-six thousand Euro (€ 7,956,000.-) divided into six million three hundred fifty-six thousand (6,356,000) class A shares and one million six hundred thousand (1,600,000) class B shares, with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each.

III. The shareholders resolve to increase the Company's corporate capital to the extent of one million fourteen thousand seven hundred fifty Euro (€ 1,014,750.-) to raise to its present amount of seven million nine hundred fifty-six thousand Euro (€ 7,956,000.-) to eight million nine hundred thousand seven hundred fifty Euro (€ 8,970,750.-) by creation and issue of one million fourteen thousand seven hundred fifty (1,014,750) class C shares (the "Class C Shares"), with a nominal value of one Euro (€ 1.-) each.

IV. Société Internationale d'Investissements immobiliers S.à r.l., prenamed, and Arrows Investments S.à r.l., SICAR, prenamed, resolved to waive their preferential right of subscription to the sole profit of K Développement, prenamed.

*Intervention - subscription payment*

K Developpement, prenamed, here represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, pre-named, acting by virtue of the prenamed proxy annexed, declared to subscribe for the one million fourteen thousand seven hundred fifty (1,014,750) Class C Shares and fully paid them up in the amount of one million fourteen thousand seven hundred fifty Euro (€ 1,014,750.-) by contribution in kind consisting in the conversion in the same amount of a receivable held towards the Company,

Proof of the existence and value of the receivable has been shown by the presentation of a copy of the Company's balance sheet as of January 10, 2008.

*Manager's intervention*

Thereupon intervened the managers of the Company, duly represented by Mrs Sofia Afonso-Da Chao Conde, pre-named, who require the notary to act as follows:

To acknowledge having been previously informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agree with the description of this contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

V. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at eight million nine hundred seventy thousand seven hundred fifty Euro (€ 8,970,750.-) represented by six million three hundred fifty-six thousand (6,356,000) Class A Shares, one million six hundred thousand (1,600,000) Class B Shares and one million fourteen thousand seven hundred fifty (1,014,750) Class C Shares of one Euro (€ 1.-) each.

The shares thus issued may be expressed as being exclusively related to one or more specific compartments of the Company.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

VI. The shareholders acknowledge that the Class C Shares will be exclusively related to the Compartment C as created by the Company's Board of managers.

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately three thousand Euro (€ 3,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-neuf février.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette.

Ont comparu:

K Developpement, une société anonyme de droit français, ayant son siège social au 23 bis, avenue de Messine, 75008 Paris, France, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro B 447.882.002,

Arrows Investments S.à r.l., SICAR, une société à responsabilité limitée soumise au régime de la loi SICAR, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 113.504,

Société Internationale d'Investissements Immobiliers S.à r.l., une société à responsabilité limitée dont le siège social est sis 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.915,

ici représentées par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch/Alzette, en vertu de trois (3) procurations données en février 2008. Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps. Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:



I. Les comparantes sont les associées de la société à responsabilité limitée de titrisation établie à Luxembourg sous la dénomination "PO NRJ S.à r.l." ayant son siège social au 121, Avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 126.814 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Joseph Elvinger, notaire à Luxembourg, en date du 26 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n<sup>o</sup> 1139 du 13 juin 2007, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Joseph Elvinger en date du 4 juin 2007, publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 2251 du 9 octobre 2007.

II. Le capital social de la Société est fixé à sept millions neuf cent cinquante-six mille Euros (€ 7.956.000,-) représenté par six millions trois cent cinquante-six mille (6.356.000) parts sociales de catégorie A et un million six cent mille (1.600.000) parts sociales de catégorie B, d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune.

III. Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million quatorze mille sept cent cinquante Euros (€ 1.014.750,-) pour le porter de son montant actuel de sept millions neuf cent cinquante-six mille Euros (€ 7.956.000,-) à huit millions neuf cent soixante-dix mille sept cent cinquante Euros (€ 8.970.750,-) par la création et l'émission d'un million quatorze mille sept cent cinquante (1.014.750) parts sociales de catégorie C (les " Parts Sociales de Catégorie C "), d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune.

IV. Société Internationale d'Investissements Immobiliers S.à r.l., susnommée, et Arrows Investments, S.à r.l., SICAR, susnommée, décident de renoncer à leur droit préférentiel de souscription au profit exclusif de K Developpement, susnommée.

#### *Intervention - souscription - libération*

K Developpement, susnommée, représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, prénommée, en vertu de la prédite procuration annexée, déclare souscrire un million quatorze mille sept cent cinquante (1.014.750) Parts Sociales de Catégorie C et les libérer intégralement en valeur nominale au montant d'un million quatorze mille sept cent cinquante Euro (€ 1.014.750,-) par apport en nature consistant en la conversion d'une créance d'un même montant détenue sur la Société.

Preuve de l'existence et de la valeur de la créance a été donnée par la production de la copie du bilan de la Société daté du 10 janvier 2008.

#### *Intervention des gérants*

Sont alors intervenus les gérants de la Société, ici représentés par Mme Da Chao-Conde, susnommée, qui prient le notaire d'acter que: Reconnaisant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la Société en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, ils consentent expressément à la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité de la souscription et de la libération.

V. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à huit millions neuf cent soixante-dix mille sept cent cinquante Euros (€ 8.970.750,-) représenté par six millions trois cent cinquante-six mille (6.356.000) parts sociales de Catégorie A, un million six cent mille (1.600.000) parts sociales de Catégorie B et un million quatorze mille sept cent cinquante (1.014.750) parts sociales de Catégorie C, d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,-) chacune.

Les parts sociales ainsi émises pourront être exclusivement rattachées à un ou plusieurs compartiments déterminés de la Société.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

VI. Les associés reconnaissent que les Parts de Catégorie C seront exclusivement rattachées au Compartiment C tel que créé par le Conseil de gérance de la Société.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille Euro (€ 3.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Esch/Alzette, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 07 MARS 2008, Relation: EAC/2008/3388. — Reçu douze euros 12,- €

Le Releveur (signé) Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 mars 2008

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008044325/219/155.

(080048409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2008.

### **Luxembourg International Singles Events asbl, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-2730 Luxembourg, 54, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg F 7.561.

#### STATUTS

Les soussignés

Madame Eva Kristerson, demeurant L-2730, 54, rue Michel Welter, Luxembourg

Madame Catherine Liebault, demeurant 57480 Rettel, au 100, rue de Sierck, France.

Monsieur Duncan Roberts, demeurant L-2162 au 21, rue de la Montagne, Luxembourg.

#### **Dénomination, Siège, Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** L'association prend la dénomination de: Luxembourg International Singles Events asbl

Son siège se trouve au 54, rue Michel Weher Luxembourg, et pourra être transféré à tout autre endroit, par décision de l'assemblée générale. Toute modification du siège social doit être publiée dans le mois de sa date au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

**Art. 2.** Luxembourg International Singles Events a pour objet de promouvoir le contact entre les célibataires vivant et/ou travaillant au Luxembourg et d'aider la communauté internationale à s'intégrer à la population locale du Luxembourg. Ceci sera réalisé en organisant une à deux fois par mois des événements sociaux et culturels.

#### **Comptes et budget**

**Art. 3.** Avant le 1<sup>er</sup> Avril de chaque année à partir de 2009, Luxembourg International Singles Events asbl devra établir un rapport sur ses activités et ses finances. Au meilleur délai il sera établi une instance de contrôle (Fiduciaire ou Administration) à laquelle un rapport sera remis.

#### **Membres**

**Art. 6.** Le nombre des membres effectifs de Luxembourg International Singles Events asbl n'est pas limité. Il ne pourra être inférieur à trois.

**Art. 7.** Peut devenir membre de l'association Luxembourg International Singles Events quiconque posera la candidature et qui sera accepté par le conseil d'administration, sur base de son sérieux à vouloir servir à la cause de Luxembourg International Singles Events.

**Art. 8.** Les membres cessent de faire partie de Luxembourg International Singles Events asbl par démission, radiation ou exclusion.

a) Tout membre désireux de se retirer de Luxembourg International Singles Events asbl adresse sa démission au comité de direction de Luxembourg International Singles Events asbl, au siège social, au moyen d'une lettre recommandée au moins un mois avant le commencement de l'exercice social ultérieur.

b) Le conseil d'administration peut prononcer l'exclusion de tout membre qui aurait subi une condamnation devant les tribunaux de justice, aurait manqué à ses engagements professionnels ou aurait, par ses actes ou par ses paroles, porté un préjudice matériel ou moral à Luxembourg International Singles Events asbl ou à l'un de ses membres.

#### **Assemblée générale**

**Art. 9.** L'assemblée générale est l'organe souverain de Luxembourg International Singles Events asbl. Sont réservés à sa compétence:

- a) les modifications des statuts;
- b) la nomination et la révocation des membres du conseil d'administration;
- c) l'approbation du bilan, des comptes de recettes et dépenses, des comptes de résultats, du fonds de réserve et d'amortissements cumulés correspondant à l'année civile et à l'année précédente, ainsi que du budget de l'exercice suivant;
- d) l'examen et, s'il y a lieu, l'approbation de l'activité et de la gestion du conseil d'administration;
- e) l'exercice de tout autre pouvoir dérivant de la loi ou des statuts.

L'assemblée générale se compose de tous les membres effectifs de Luxembourg International Singles Events asbl.

L'assemblée générale ordinaire se tient au cours du premier semestre de chaque année au domicile de l'association.

**Art. 10.** Aucun recours n'est admis contre toute décision émanant de l'assemblée générale. Les décisions de l'assemblée générale ne doivent pas être motivées.

**Art. 11.** La présidente du conseil d'administration convoque une assemblée générale extraordinaire quand elle l'estime nécessaire ou, lorsqu'un cinquième des membres effectifs de Luxembourg International Singles Events asbl par lettre recommandée, en fait la demande. Ceux-ci doivent faire connaître le but qu'ils poursuivent et rédiger l'ordre du jour. Si, dans un délai de six semaines cette demande ne reçoit pas de réponse de la président du conseil d'administration, les intéressés ont le droit de convoquer eux-mêmes l'assemblée, en adressant à chaque membre une lettre, au moins quinze jours avant la réunion de l'assemblée. La convocation contient l'ordre du jour.

**Art. 12.** Les convocations aux assemblées générales sont faites par lettres de la présidente du conseil d'administration, adressées à chaque membre au moins trois semaines avant la réunion de l'assemblée. Elles contiennent l'ordre du jour.

**Art. 13.** Lors des convocations des assemblées générales comportant des élections, les membres reçoivent le détail des sièges vacants et le formulaire pour présenter les candidatures.

**Art. 14.** Les élections pour la désignation des membres du conseil d'administration sont précédés des formalités suivantes:

a) suite à la convocation pour une réunion de l'assemblée générale, le comité de direction reçoit, jusqu'à deux semaines avant la date de l'assemblée générale, les candidatures présentées par écrit par les membres effectifs, et dresse la liste de candidats pour les mandats vacants, liste qui sera exposée dans les bureaux de Luxembourg International Singles Events asbl, durant les deux semaines qui précèdent les élections;

b) toute candidature qui n'a pas été déposée suivant les règles, est considérée comme nulle.

**Art. 15.** Pour l'élection des membres du conseil d'administration, le comité de direction dressera des listes pour le vote de chaque catégorie de membre du conseil d'administration, à savoir les membres ordinaires. La composition du conseil tiendra compte de la législation luxembourgeoise en la matière. L'élection des membres du conseil d'administration se fera parmi les candidats qui figurent dans chacune des listes fermées.

**Art. 16.** Les assemblées délibèrent valablement, quel que soit le nombre de membres présents ou représentés. Tous les membres effectifs ont un droit de vote égal à l'assemblée générale.

Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents, sauf en cas de modification des statuts pour lesquels vaudront les quorums de présence et de majorité prévus à l'article 8 de la modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif.

Toute modification des statuts doit être publiée dans le mois de sa date au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Il en est de même pour toute nomination, démission ou révocation des membres du conseil d'administration.

La vérification des votes est faite par le comité de direction, aidé de deux membres volontaires.

**Art. 17.** Les membres qui n'assistent pas à l'assemblée peuvent donner mandat à un membre effectif présent; les procurations doivent être déposées au comité de direction avant le commencement de la séance.

**Art. 18.** Le procès-verbal de chaque assemblée sera signé par la présidente du conseil d'administration en fonction et par le comité de direction. Il sera consigné dans un registre particulier tenu au siège de Luxembourg International Singles Events asbl et dont tout membre intéressé pourra prendre connaissance, mais sans déplacement du registre. Tout associé ou tiers justifiant d'un intérêt peut demander des extraits signés par le président du conseil d'administration.

### Conseil d'administration

**Art. 19.** Luxembourg International Singles Events asbl est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de cinq membres au plus.

Les pouvoirs d'administration et de disposition du conseil d'administration sont les plus étendus; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de sa compétence. Le droit d'initiative correspond au conseil d'administration.

**Art. 20.** Les membres du Conseil sont élus pour trois ans et peuvent se présenter à la réélection à la fin de leur mandat. Le conseil d'administration nomme, pour un mandat d'une durée de trois ans, un président ainsi qu'un trésorier.

**Art. 21.** Le conseil d'administration a notamment, et sans limitation, les attributions suivantes:

- a) trancher toute question non réglée dans les présents statuts, ou par la Loi, à l'assemblée générale;
- b) décider au sujet de l'admission de nouveaux membres;
- c) coordonner et surveiller toutes les activités et l'utilisation de fonds mis à disposition d'œuvres dans la région de destination,
- d) nommer et révoquer le comité de direction ainsi que le personnel rémunéré de Luxembourg International Singles Events asbl;
- e) proposer à l'assemblée générale l'approbation et les modifications des statuts et des règlements de conciliation et;

- f) t) approuver les règlements d'ordre intérieur de Luxembourg International Singles Events asbl;
- g) fixer les conditions dans lesquelles les fonds mis à disposition à Luxembourg International Singles Events soient utilisés dans les œuvres.
- h) fixer la date et l'ordre du jour des assemblées générales;
- i) délibérer et approuver en vue de sa présentation à l'assemblée générale ordinaire le rapport annuel et les documents comptables.
- j) décider de la dissolution des commissions de travail;
- k) déléguer certaines de ses attributions au comité de direction de Luxembourg International Singles Events asbl.

**Art. 22.** Aucun recours n'est admis contre toute décision émanant du conseil d'administration, sauf décision contraire éventuelle de l'assemblée générale ou des autorités judiciaires. Les décisions du conseil d'administration ne doivent pas être motivées.

**Art. 23.** Lorsqu'un siège de membre du conseil d'administration est vacant pour n'importe quelle cause, le conseil pourvoit à son remplacement jusqu'à la prochaine assemblée générale.

**Art. 24.** La présidente du conseil d'administration représente Luxembourg International Singles Events asbl dans tous ses actes. Elle a pour attribution de veiller à l'observation des statuts, du règlement d'ordre intérieur et des autres règlements ainsi que de diriger les débats des réunions du conseil d'administration, du comité de direction et de l'assemblée générale.

Le trésorier fait dresser sous sa surveillance et son contrôle le budget pour l'exercice suivant et présente, au nom du conseil d'administration, le rapport financier annuel à l'assemblée générale.

La présidente, ou son remplaçant, signe tous les documents qui se rapportent aux finances et à la comptabilité de Luxembourg International Singles Events asbl.

**Art. 25.** Si, pour une raison quelconque, la moitié des membres du conseil déclinent leurs fonctions, le conseil est considéré démissionnaire. Dans ce cas, le président du conseil d'administration convoque une assemblée générale extraordinaire.

#### **Avoir social**

**Art. 26.** Le budget de Luxembourg International Singles Events asbl couvrira les dépenses liées à l'organisation de ces événements. Il se compose notamment de:

- a) les recettes payées par les participants des événements;
- b) subsides éventuels d'organismes publics et/ou entités privées;
- c) rémunérations pour services rendus, suivant tarif adopté par le conseil d'administration;
- d) les rentes des donations de toute sorte qu'elle reçoit

**Art. 27.** L'avoir social de Luxembourg International Singles Events asbl sera déposé dans un établissement bancaire de la place où sera ouvert un compte dont l'utilisation exigera une signature d'un des membres du comité de direction.

**Art. 28.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

#### **Dissolution, Liquidation**

**Art. 29.** La dissolution de Luxembourg International Singles Events asbl devra être décidée en assemblée générale extraordinaire, convoquée à ce seul but, sur proposition du conseil d'administration. Elle ne pourra pas être réalisée si un tiers des membres, au moins, s'y oppose. Pour le reste, les quorums de présence et de vote prévus à l'article 20 de la loi précitée du 21 Avril 1928 seront applicables.

**Art. 30.** En cas de dissolution, l'assemblée générale réglera la forme de liquidation en accord avec ce qui est établi dans la loi luxembourgeoise en vigueur pour les a.s.b.l.

#### *Conseil d'administration:*

Immédiatement après leur nomination, les membres du Conseil d'Administration se sont réunis et ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> Avril 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008044329/8818/149.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2008, réf. LSO-CP00475. - Reçu 245,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2008.

**Le Toit du Monde S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 77.528.

In the year two thousand and eight, on the twenty-eighth day in the month of January.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "LE TOIT DU MONDE S.A." (the "Company") a "société anonyme", which was incorporated by a notarial deed enacted on 9 August 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 80 of 02 February 2001,

registered with the Luxembourg Trade and Company Register under section B number 77.528, and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 19 November 2004, which deed was published in the Mémorial on 22 March 2005, number 257.

The extraordinary general meeting is opened in the chair, by Mrs Alessia ARCARI, employee, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Giovanna CARLES, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Danielle CAVIGLIA, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

1.- To amend Articles six (6) and seven (7) of the Company's Articles of Incorporation as follows:

" **Art. 6.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescription."

" **Art. 7.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution."

2.- To amend Article nine (9) of the Company's Articles of Incorporation as follows:

" **Art. 9.** The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director."

3.- To amend Article ten (10) of the Company's Articles of Incorporation as follows:

" **Art. 10.** According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument."

4.- To change the date of the annual general meeting of shareholders to be held henceforth on the third Thursday in the month of June of each year at 10.00 a.m..

5.- To amend Article thirteen (13) of the Company's Articles of Incorporation in order to reflect such change of date of the annual general meeting.

6.- To amend Article fourteen (14) of the Company's Articles of Incorporation as follows:

" **Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January of each year and shall terminate on the 31st of December the same year."

II) The shareholders present or represented, the proxies of the eventually represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the eventually represented shareholders, signed "ne varietur" by the appearing parties and the under-signed notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance-list that all three thousand three hundred twenty (3'320) shares representing the total subscribed share capital are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to amend Articles six (6) and seven (7) of the Company's Articles of Incorporation as follows:

" **Art. 6.** The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescription."

" **Art. 7.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution."

#### *Second resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to amend Article nine (9) of the Company's Articles of Incorporation as follows:

" **Art. 9.** The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director."

#### *Third resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to amend Article ten (10) of the Company's Articles of Incorporation as follows:

" **Art. 10.** According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument."

#### *Fourth resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to change the current date of the annual general meeting of shareholders, which shall be held henceforth on the third Thursday in the month of June of each year at 10.00 a.m.

#### *Fifth resolution*

As a result of the above mentioned change of date of the annual general meeting, the extraordinary general meeting resolves to amend Article thirteen (13) of the Company's Articles of Incorporation which shall thus forthwith read as follows:

" **Art. 13.** The annual general meeting shall be held at the registered office of the company or at such other place as may specified in the notice convening the meeting, on the third Thursday in the month of June of each year at 10.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the meeting shall be held on the next following business day."

#### *Sixth resolution*

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to amend Article fourteen (14) of the Company's Articles of Incorporation as follows:

" **Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January of each year and shall terminate on the 31st of December the same year."

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, said persons signed together with us the notary this original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «LE TOIT DU MONDE S.A.» (la «Société»), une société anonyme, constituée suivant acte notarié du 09 août 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 80 du 2 février 2001,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 77.528 et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié reçu en date du 19 novembre 2004, lequel acte fut publié au Mémorial, le 22 mars 2005, numéro 257.

L'assemblée générale extraordinaire a été ouverte sous la présidence de Madame Alessia ARCARI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Giovanna CARLES, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Danielle CAVIGLIA, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- De modifier les articles six (6) et sept (7) des statuts de la Société pour leur donner la nouvelle teneur suivante:

« **Art. 6.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.»

« **Art. 7.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.



Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.»

2.- De modifier l'article neuf (9) des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 9.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»

3.- De modifier l'article dix (10) des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 10.** La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.»

4.- De modifier la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra à l'avenir le troisième jeudi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures.

5.- De modifier l'article treize (13) des statuts de la Société afin de refléter ce changement de la date de l'assemblée générale annuelle.

6.- De modifier l'article quatorze (14) des statuts de la Société comme suit:

«L'année sociale de la société commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.»

II) Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires éventuellement représentés, ainsi que le nombre d'actions que chacun d'entre eux détient sont repris sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires éventuellement représentés, signées "ne varietur" par les personnes présentes et le notaire instrumentant, seront également annexées au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les trois mille trois cent vingt (3.320) actions représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier les articles six (6) et sept (7) des statuts de la Société pour leur donner la nouvelle teneur suivante:

« **Art. 6.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.»

« **Art. 7.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article neuf (9) des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 9.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article dix (10) des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 10.** La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de changer l'actuelle date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra désormais le troisième jeudi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures.

#### *Cinquième résolution*

Comme suite au changement de la date de l'assemblée générale annuelle évoqué ci-dessus, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'Article treize (13) des statuts de la Société, lequel sera désormais rédigé comme suit:

« **Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le troisième jeudi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

*Sixième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article quatorze (14) des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 14.** L'année sociale de la société commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année.»

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et domicile, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. ARCARI, G. CARLES, D. CAVIGLIA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 29 janvier 2008, Relation: EAC/2008/1304. — Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 mars 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008044726/239/358.

(080049060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

**CitCor Franconia Share S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.157.

In the year two thousand and eight, on the twenty-eighth day of January.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

"CitCor Residential Holdings S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 130.183.

here represented by Mrs Linda KORPEL, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of "CitCor Franconia Share S.à r.l.", (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the register of commerce and companies of Luxembourg under number B 130.157, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, dated 9 July 2007, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 7 September 2007 (the "Mémorial C"), and whose by laws have been amended by the undersigned notary on 27 December 2007.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner decides to reduce the Company's share capital by an amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-), so as to bring the share capital from sixteen million four hundred and fifteen thousand eight hundred and sixteen euro (EUR 16,415,816.-) down to sixteen million four hundred and three thousand three hundred and sixteen euro (EUR 16,403,316.-) by cancellation of twelve thousand and five hundred (12,500) shares, having each a par value of one euro (EUR 1.-) currently held by the CitCor Residential Holdings S.à r.l., prenamed, sole shareholder of the Company and by reimbursement of twelve hundred and five hundred euro (EUR 12,500.-) to the Company's sole shareholder.

Reimbursement delay: The undersigned notary has drawn the attention of the general meeting of shareholders to the provisions of article 69 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended, establishing a legal protection in favor of eventual creditors of the Company, the effective reimbursement to the shareholder cannot be made freely and without recourse from them before 30 (thirty) days after publication of the present deed in the Luxembourg Memorial C.

*Second resolution*

As a consequence of the above-mentioned resolutions, the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

**Art. 6.** "The Company's share capital is set at sixteen million four hundred and three thousand three hundred and sixteen euro (EUR 16,403,316,-) represented by sixteen million four hundred and three thousand three hundred and sixteen (16,403,316) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxy holder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

**Folgt die deutsche Übersetzung:**

Im Jahre zweitausendacht, am achtundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichnenden Notar Herrn Jean-Joseph WAGNER, mit Amtswohnsitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

"CitCor Residential Holdings S.à r.l.", eine société à responsabilité limitée, gegründet unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg mit registriertem Sitz in L-2449 Luxemburg, 25B, boulevard Royal, registriert im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 130.183,

hier vertreten durch Frau Linda KORPEL, maître en droit, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht.

Diese Vollmacht, die vom Bevollmächtigten der erschienenen Partei und vom Notar ne varietur abgezeichnet wurde, bleibt der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigefügt um gleichzeitig bei der Registrierungsbehörde eingereicht zu werden.

Diese erschienene Partei ist der alleinige Gesellschafter von

"CitCor Franconia Share S.à r.l." (im Folgenden die "Gesellschaft"), eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit registriertem Sitz in L-2449 Luxemburg, 25B, boulevard Royal, registriert im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 130.157, gegründet durch eine Urkunde des Notars Herrn Henri Hellinckx, mit Datum vom 9 Juli 2007 und deren Gesellschaftssatzung, die am 27. Dezember 2007 geändert wurde, im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 10. September 2007 (Nummer 1937, Seite 92949) (das "Mémorial C") veröffentlicht worden ist. Die Satzung der Gesellschaft wurde abgeändert durch den amtierenden Notar am 27. Dezember 2007.

Die erschienene Partei, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, verlangt vom Notar die folgenden Beschlüsse zu notarisieren:

*Erster Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschliesst, das Aktienkapital der Gesellschaft um einen Betrag in Höhe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) herabzusetzen, um das Aktienkapital von derzeit sechzehn Millionen vierhundertundfünfzehntausendachtundsechzehn Euro (EUR 16,415,816,-) auf sechzehn Millionen vierhundertunddreitausenddreihundertundsechzehn Euro (EUR 16,403,316,-) zu senken, durch die Einziehung von zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteilen mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1.-) pro Anteil, zur Zeit von der vorgenannten CitCor Residential Holdings S.à r.l., Alleingesellschafter der Gesellschaft, gehalten, und durch die Rückerstattung von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) an den Alleingesellschafter der Gesellschaft.

Rückzahlungsverzögerung: Der unterzeichnende Notar hat den Alleingesellschafter der Gesellschaft auf die Vorschriften von Artikel 69 des Luxemburger Gesetzes über Gesellschaften, mit Datum vom 10 August 1915, seitdem geändert, hingewiesen, welche vorsehen, dass, um mögliche Gläubiger der Gesellschaft rechtlich zu schützen, die tatsächliche Rückzahlung an den Gesellschafter erst dreißig (30) Tage nach Veröffentlichung der vorliegenden Urkunde im Mémorial C frei und ohne Rückgriff auf den Gesellschafter erfolgen kann.

*Zweiter Beschluss*

Aufgrund des vorherigen Beschlusses wird der erste Absatz von Artikel 6 der Gesellschaftssatzung dementsprechend abgeändert um künftig folgenden Wortlaut zu haben:

" **Art. 6.** Das gezeichnete Aktienkapital wird auf sechzehn Millionen vierhundertunddreitausenddreihundertundsechzehn Euro (EUR 16,403,316,-) festgesetzt, eingeteilt in sechzehn Millionen vierhundertunddreitausenddreihundertundsechzehn (16,403,316) Anteile mit einem Nominalwert von einem Euro (EUR 1.-)."

Worüber Urkunde erstellt wurde in Luxemburg zum Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, daß auf Ersuchen des Erschienenen, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung maßgebend ist.

Und nach Verlesung alles Vorhergehenden an die Bevollmächtigte, welche dem Notar mit Vor- und Nachnamen und Anschrift bekannt ist, hat die Bevollmächtigte der erschienenen Partei und der Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: L. KORPEL, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 5. Februar 2008. Relation: EAC/2008/1754. — Erhalten zwölf Euro (12.- EUR).

Der Einnehmer ff. (gezeichnet): OEHMEN.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 28 mars 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008044727/239/104.

(080049110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

**CitCor Franconia Dresden I S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 130.152.

In the year two thousand and eight, on the twenty-eighth day of January.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"CitCor Residential Holdings S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 130.183,

here represented by Mrs Linda KORPEL, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of

"CitCor Franconia Dresden I S.à r.l.", (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the register of commerce and companies of Luxembourg under number B 130.152, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, dated 9 July 2007, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 8 September 2007 (number 1929, page 92571) (the "Mémorial C"), and whose by laws have been amended by the undersigned notary on 27 December 2007.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner decides to reduce the Company's share capital by an amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-), so as to bring the share capital from one million five hundred and seven thousand three hundred and seventy-seven euro (EUR 1,507,377.-), down to one million four hundred and ninety-four thousand eight hundred and seventy-seven euro (EUR 1,494,877.-) by cancellation of twelve thousand and five hundred (12,500) shares, having each a par value of one euro (EUR 1.-) currently held by the CitCor Residential Holdings S.à r.l., prenamed, sole shareholder of the Company and by reimbursement of twelve hundred and five hundred euro (EUR 12,500.-) to the Company's sole shareholder.

Reimbursement delay: The undersigned notary has drawn the attention of the general meeting of shareholders to the provisions of article 69 of the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915, as amended, establishing a legal protection in favor of eventual creditors of the Company, the effective reimbursement to the shareholder cannot be made freely and without recourse from them before 30 (thirty) days after publication of the present deed in the Luxembourg Memorial C.

*Second resolution*

As a consequence of the above-mentioned resolution, the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

**Art. 6.** "The Company's share capital is set at one million four hundred and ninety-four thousand eight hundred and seventy-seven euro (EUR 1,494,877.-) represented by one million four hundred and ninety-four thousand eight hundred and seventy-seven (1,494,877) shares with a par value of each."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxy holder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

### **Folgt die deutsche Übersetzung:**

Im Jahre zweitausendacht, am achtundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichnenden Notar Herrn Jean-Joseph WAGNER, mit Amtswohnsitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

"CitCor Residential Holdings S.à r.l.", eine société à responsabilité limitée, gegründet unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg mit registriertem Sitz in L-2449 Luxemburg, 25B, boulevard Royal, registriert im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 130.183,

hier vertreten durch Frau Linda KORPEL, maître en droit, mit beruflicher Adresse in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht.

Diese Vollmacht, die vom Bevollmächtigten der erschienenen Partei und vom Notar ne varietur abgezeichnet wurde, bleibt der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigefügt um gleichzeitig bei der Registrierungsbehörde eingereicht zu werden.

Diese erschienene Partei ist der alleinige Gesellschafter von

"CitCor Franconia Dresden I S.à r.l." (im Folgenden die "Gesellschaft"), eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit registriertem Sitz in L-2449 Luxemburg, 25B, boulevard Royal, registriert im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 130.152, gegründet durch eine Urkunde des Notars Herrn Henri Hellinckx, mit Datum vom 9. Juli 2007 und deren Gesellschaftssatzung, die am 27. Dezember 2007 geändert wurde, im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 8. September 2007 (Nummer 1929, Seite 92571) (das "Mémorial C") veröffentlicht worden ist. Die Satzung der Gesellschaft wurde abgeändert durch den amtierenden Notar am 27. Dezember 2007.

Die erschienene Partei, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, verlangt vom Notar die folgenden Beschlüsse zu notarisieren:

#### *Erster Beschluss*

Der alleinige Gesellschafter beschließt, das Aktienkapital der Gesellschaft um einen Betrag in Höhe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500.-) herabzusetzen, um das Aktienkapital von derzeit einer Million fünfhundertundsiebentausenddreihundertundsiebenundsiebzig Euro (EUR 1,507,377,-) auf eine Million vierhundertundvierundneunzigtausendachthundertundsiebenundsiebzig Euro (EUR 1,494,877,-) zu senken, durch die Einziehung von zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteilen mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1.-) pro Anteil, zur Zeit von der vorgenannten CitCor Residential Holdings S.à r.l., Alleingeschafter der Gesellschaft, gehalten, und durch die Rückerstattung von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500.-) an den Alleingeschafter der Gesellschaft.

Rückzahlungsverzögerung: Der unterzeichnende Notar hat den Alleingeschafter der Gesellschaft auf die Vorschriften von Artikel 69 des Luxemburger Gesetzes über Gesellschaften, mit Datum vom 10 August 1915, seitdem geändert, hingewiesen, welche vorsehen, dass, um mögliche Gläubiger der Gesellschaft rechtlich zu schützen, die tatsächliche Rückzahlung an den Gesellschafter erst dreißig (30) Tage nach Veröffentlichung der vorliegenden Urkunde im Mémorial C frei und ohne Rückgriff auf den Gesellschafter erfolgen kann.

#### *Dritter Beschluss*

Aufgrund des vorherigen Beschlusses wird der erste Absatz von Artikel 6 der Gesellschaftssatzung dementsprechend abgeändert um künftig folgenden Wortlaut zu haben:

" **Art. 6.** Das gezeichnete Aktienkapital wird auf eine Million vierhundertundvierundneunzigtausendachthundertundsiebenundsiebzig Euro (EUR 1,494,877,-) festgesetzt, eingeteilt in eine Million vierhundertundvierundneunzigtausendachthundertundsiebenundsiebzig (1,494,877) Anteile mit einem Nominalwert von einem Euro (EUR 1.-)."

Worüber Urkunde, erstellt wurde in Luxemburg, zum Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, daß auf Ersuchen des Erschienenen, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung maßgebend ist.

Und nach Verlesung alles Vorhergehenden an die Bevollmächtigte, welche dem Notar mit Vor- und Nachnamen und Anschrift bekannt ist, hat die Bevollmächtigte der erschienenen Partei und der Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: L. KORPEL, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 5. Februar 2008, Relation: EAC/2008/1744. — Erhalten zwölf Euro (12.- EUR).

Der Einnehmer ff. (gezeichnet): OEHMEN.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Sondersammlung für Gesellschaften und Vereinigungen.

Beles, den 28 mars 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008044730/239/106.

(080049156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2008.

**Immopartner, Société à responsabilité limitée,  
(anc. Biofriend S. à r.l.).**

Siège social: L-9943 Hautbellain, Maison 25.

R.C.S. Luxembourg B 108.853.

L'an deux mille huit, le vingt mars.

Par-devant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Monsieur Vincent DOUWES, ouvrier, demeurant à L-9943 Hautbellain, Maison 25.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- La société à responsabilité limitée Biofriend S. à r.l., ayant son siège social à L-9943 Hautbellain, Maison, 25, a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 juin 2005, publié au Mémorial C numéro 1.262 du 24 novembre 2005 et est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 108.853.

II.- Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500.-) EUROS, représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales, d'une valeur nominale de VINGT-CINQ (25.-) EUROS chacune, entièrement souscrites et libérées par le comparant.

Sur ce:

Le comparant, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Il décide de modifier la dénomination de la société. En conséquence, l'article premier aura désormais la teneur suivante: «La société à responsabilité limitée prend la dénomination de Immopartner.»

*Seconde résolution*

Il décide d'élargir l'objet de la société et ainsi de modifier l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante: «La société a pour objet l'exploitation d'une agence immobilière, comprenant l'achat, la vente et la location d'immeubles pour le compte de la société ou pour le compte de tiers ainsi que la promotion immobilière et la gestion d'immeuble.

La société a encore pour objet l'achat, la vente, la commercialisation, la promotion et la distribution d'articles biologiques et écologiques ainsi que l'assainissement énergétique de bâtiments et ainsi que toutes activités en relation avec la gestion de l'entreprise.

De plus, elle peut entreprendre et réaliser toutes opérations et entreprises mobilières ou immobilières, industrielles, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet social et même à tous autres objets qui sont de nature à favoriser ou à développer l'activité de la société.

La société peut également prendre des participations sous quelque forme que ce soit dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, notamment par la création de filiales ou succursales, à condition que ces entreprises aient un objet analogue ou connexe au sien ou qu'une telle participation puisse favoriser le développement et l'extension de son propre objet.

Elle pourra emprunter, hypothéquer et gager ses biens au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.»

*Frais*

Le montant des frais, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de NEUF CENTS EUROS (€ 900,-).

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: Douwes, THOLL.

Enregistré à Mersch, le 25 mars 2008, Relation: MER/2008/518. — Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 26 mars 2008.

Urbain THOLL.

Référence de publication: 2008044642/232/53.

(080048227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2008.

**A.J.I.L. C. & P. S.A., Consultants-Courtiers en Assurances, Société Anonyme.**

Siège social: L-9964 Huldange, 21, Stawelerstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 68.314.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement à Luxembourg le 18 mars 2008 à 10 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que les sociétés CRITERIA S.à.r.l., PROCEDIA S.à.r.l. ont démissionné de leurs fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

Il résulte dudit procès-verbal que la société MARBLEDEAL LTD a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Luxembourg, le 18 mars 2008.

Pour A.J.I.L. C. & P. S.A., Consultants-Courtiers en Assurances

Signature

Référence de publication: 2008044491/768/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07489. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2008.

**Dolcelino S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 95.103.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire le 28 juin 2007*

L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats des administrateurs Mme Luisella MORESCHI, Mme Frédérique VIGNERON et Me Fabrizio PESSINA ainsi que celui du commissaire aux comptes Gordale Marketing Limited jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de 2013.

Luxembourg, le 12 mars 2008.

Pour DOLCELINO S.A.

Signature

Référence de publication: 2008044392/744/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06989. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2008.

**Value in Action Holding 2001 S.C.A., Société en Commandite par Actions Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 81.410.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2008044372/1023/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2008, réf. LSO-CO07129. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080048114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> avril 2008.